

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Antirouille AGLAIA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture d'apprêt inhibant la corrosion pour les métaux ferreux

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Thymos AG	
Rue:	Niederlenzer Kirchweg 1	
Lieu:	CH-5600 Lenzburg	
Téléphone:	+41(0)62 892 44 44	Téléfax: +41(0)62 892 44 65
e-mail:	info@thymos.ch	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com	
Internet:	www.thymos.ch	
Service responsable:	Tel. +49(0)7333/9607-11	
	Fax: +49(0)7333/9607-10	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse; Tel: 145
Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

Information supplémentaire

Pas d'autres indications.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Essence d'orange. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 2 de 9

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68551-19-9	Hydrocarbures, en C11 à C14, isoalcanes, aromatiques cycliques <2%			10 - < 15 %
	271-369-5		01-2119480162-45	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
14807-96-6	Talc			10 - < 15 %
	238-877-9			
64742-48-9	Naphte, à bas point d'ébullition, traité à l'hydrogène			1 - < 5 %
	265-150-3		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
13463-67-7	Dioxyde de Titane			1 - < 5 %
	236-675-5			
8028-48-6	Essence d'orange			0,1 - < 1 %
	232-433-8		01-2119493353-35	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles ont été mises en place. Consulter immédiatement un oculiste.

Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.
nausée, vomissements, toux, insuffisance respiratoire, douleur abdominale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 3 de 9

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**dioxyde de carbone (CO₂), mousse, jet d'eau pulvérisée ou poudre sèche**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), fumée, NO_x.

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Les gaz de combustion sont partiellement condensés avec l'eau utilisée pour éteindre l'incendie et contaminent cette eau.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Bien ventiler. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard. Utiliser un équipement de protection individuel.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute! Éviter le contact avec la peau pour ce produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être évacué dans les eaux usées ni dans les étendues d'eau. Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Évacuer de la manière décrite au section 13. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

Préventions des incendies et explosion

Les chiffons, le papier et les autres matériaux utilisés pour éponger sont susceptibles de prendre feu. Après utilisation, on devra les recueillir dans des récipients fermés non inflammables et les éliminer en respectant les règles de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 4 de 9

Information supplémentaire

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Il est interdit de fumer dans les entrepôts. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C. Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (poussières alvéolaires)	-	3		VME 8 h	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
14807-96-6	Talc (exempt de fibres d'amiante) (poussières alvéolaires)	-	2		VME 8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales. Douche oculaire.

Protection des mains

Gants de protection.
Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants: PVC- ou gants en caoutchouc.
Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.
Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

Protection de la peau

Vêtements étanches, bottes, tablier, des gants de protection.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 5 de 9

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

Protection respiratoire

Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé. Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pistolage et des poussières de ponçage, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	gris-brun
Odeur:	doux (douce)

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	n.a. ISO 4316
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion:	Donnée non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible.
Point de sublimation:	Donnée non disponible.
Point de ramollissement:	Donnée non disponible.
Point d'éclair:	61 °C

Dangers d'explosion

Donnée non disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide:	Donnée non disponible.
Température de décomposition:	Donnée non disponible.
Pression de vapeur:	Donnée non disponible.
Densité:	1,4 g/cm ³
Hydrosolubilité:	Donnée non disponible.

Solubilité dans d'autres solvants

Donnée non disponible.

Coefficient de partage:	Donnée non disponible.
Durée d'écoulement:	140 s / 3 mm
Densité de vapeur:	Donnée non disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	Donnée non disponible.
-------------------	------------------------

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 6 de 9

10.2. Stabilité chimique

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses. Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun si utilisation appropriée.

10.5. Matières incompatibles

comburant puissant; acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
68551-19-9	Hydrocarbures, en C11 à C14, isoalcanes, aromatiques cycliques <2%			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	rat	
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	lapin	
	par inhalation vapeur	CL50 > 5000 mg/l	rat	
13463-67-7	Dioxyde de Titane			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	rat	OECD 425
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >6,8 mg/l	rat	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
13463-67-7	Dioxyde de Titane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 16 mg/l		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 7 de 9

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue.

Code d'élimination des déchets-Produit

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** non réglementé**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:** non réglementé**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 8 de 9

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	not regulated
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	not regulated
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	not regulated
14.4. Groupe d'emballage:	n.d.a.

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	not restricted
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	not restricted
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	not restricted
14.4. Groupe d'emballage:	n.d.a.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Naphte, à bas point d'ébullition, traité à l'hydrogène

2004/42/CE (COV):	La valeur limite des COV [composés organiques volatiles] (catégorie de produits: II.A d, Lb) pour le produit prêt à l'emploi est au maximum de 300 g/l. Le taux de COV dans le produit prêt à l'emploi est au maximum de 300 g/l.
-------------------	---

Information supplémentaire

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

Prescriptions nationales**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Antirouille AGLAIA

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB_A21-CH

Page 9 de 9

Abréviations et acronymes

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Essence d'orange. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)